



AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire



Articulation entre ABC/IBC et Territoire engagé pour la nature



www.biodiversite-centrevalde Loire.fr

Territoires engagés pour la nature | webinaire | 14 mars 2024

Qu'est-ce que « Territoires engagés pour la nature » ?

Un dispositif national

Initié par le **Ministère de la Transition Ecologique et Régions de France**

Coordonné par l'**Office Français de la Biodiversité**



➤ Volet collectivités du programme « **Engagés pour la nature** »



Qu'est-ce que « Territoires engagés pour la nature » ?

Objectifs :

- Faire **émerger, reconnaître et valoriser** des projets de territoire en faveur de la biodiversité
- **Mobiliser et accompagner** les collectivités à agir concrètement
- Faire rentrer les collectivités dans une **démarche de progrès / d'amélioration continue**
- Favoriser une **approche transversale** et une prise en compte de la biodiversité dans **tous les domaines de compétence** des collectivités
- Favoriser une **mise en cohérence** de l'ensemble des outils et dispositifs existants (techniques et financiers)

Qu'est-ce que « Territoires engagés pour la nature » ?

En Centre-Val de Loire

Pilotage par le Collectif régional



Animation



AGENCE RÉGIONALE
DE LA **BIODIVERSITÉ**
centre-val de loire

Pour qui ?
Les communes et
Intercommunalités

(ne sont pas éligibles les syndicats mixtes PETR, Pays, PNR, syndicats de rivières, etc.)

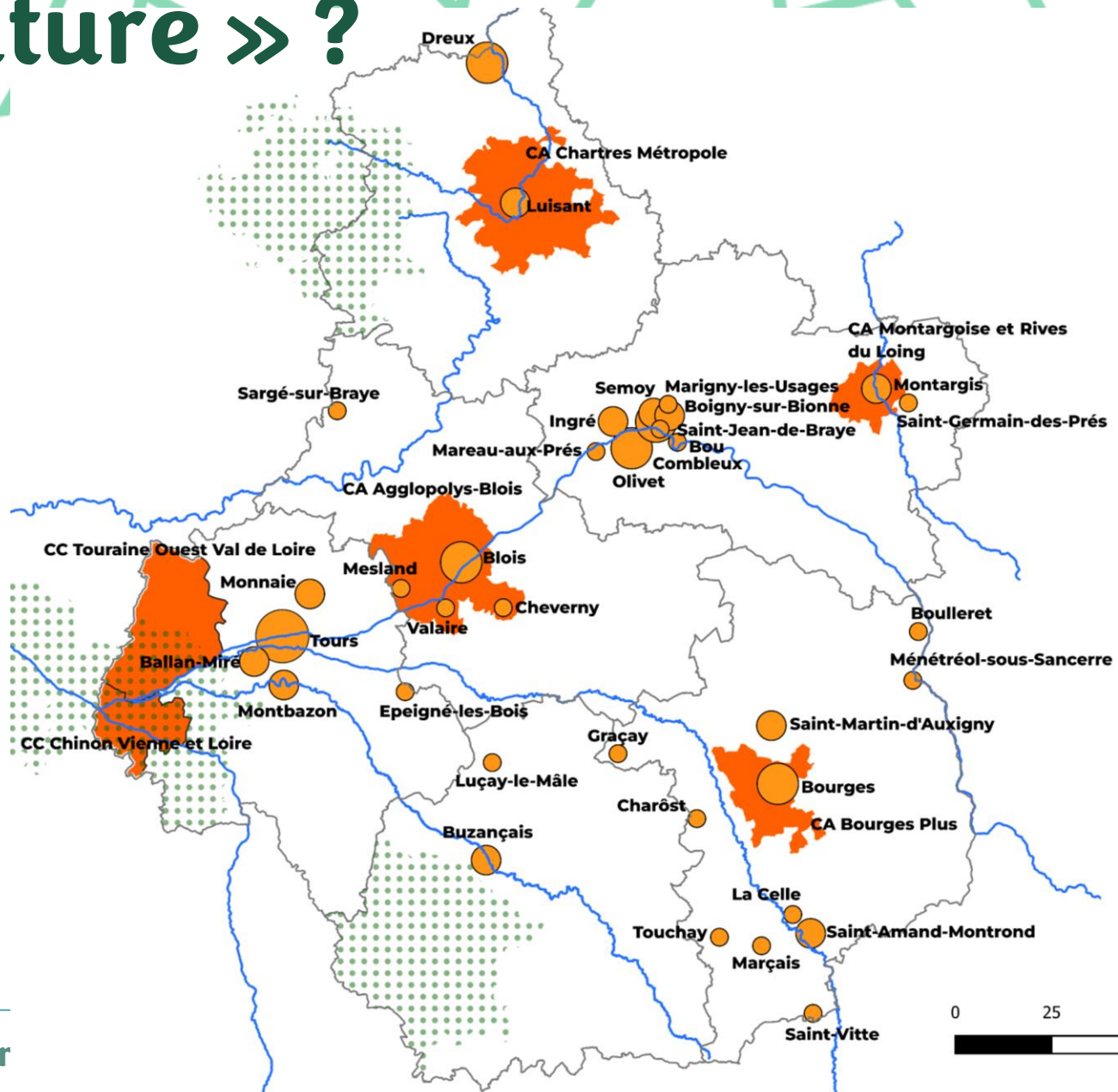


Qu'est-ce que « Territoires engagés pour la nature » ?

En Centre-Val de Loire

42

collectivités
reconnues



Légende

- communes reconnues
- EPCI reconnus
- Parcs Naturels Régionaux
- ▭ Limites départementales
- Principaux cours d'eau

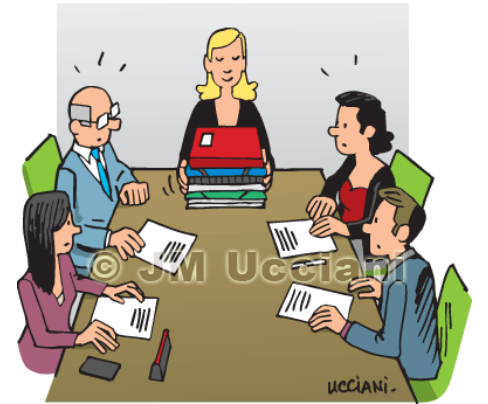
Carte réalisée en mars 2024 par :



Pourquoi s'engager ?

En Centre-Val de Loire :

- Structurer ses actions en faveur de la biodiversité à l'échelle de la collectivité
- Bénéficier d'un interlocuteur dédié pour faciliter ses projets
- Intégrer le club des engagés pour bénéficier du partage d'expériences entre pairs
- Valoriser son engagement et ses actions



Quelle articulation avec ABC / IBC ?

En Centre-Val de Loire :

Bien connaître son territoire permet de prioriser et d'adapter ses action

➤ Pour les communes souhaitant candidater à TEN :

Disposer d'un ABC ou d'un IBC

Ou

S'engager à le réaliser dans les 3 ans de la reconnaissance

➤ Pour les EPCI :

Mettre en place une animation pour faire connaître ces outils



Comment s'engager ?

En Centre-Val de Loire :

Un dossier à compléter avec :

- Un état des lieux des pratiques actuelles en faveur de la biodiversité
- Une présentation de ses engagements à 3 ans (ambition + fiches actions)

**Ouverture du dispositif du
15 juin au 15 décembre 2024**

Toutes les infos sur le site de l'ARB

www.biodiversite-centrevalde Loire.fr

Contact : benjamin.virely@biodiversite-centrevalde Loire.fr